

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

Séance extraordinaire du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 19 décembre 2023 à 19 h 00 à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Madame Jacqueline Désindes et Monsieur Timothy Morrison ont motivé leur absence.

Assiste également à la séance, Madame Hélène Dumais, nommée greffière par le Conseil pour cette séance extraordinaire.

1. AVIS DE CONVOCATION

En référence à l'article 153 du Code municipal, le maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 10

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**

appuyé par **Amanda Hamel**

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-153

Résolution no **2023-153**

Proposé par **Jeffrey Bowker**

appuyé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**

il est résolu

que le Conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

ADOPTÉE

4. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2023-154

Résolution no **2023-154**

Proposé par **Amanda Hamel**

appuyé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**

il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'embaucher Hélène Dumais à titre de directrice générale, greffière-trésorière à compter du 22 janvier 2024, à raison de 32 heures semaine, aux conditions énumérées dans le contrat de travail et au taux horaire convenu entre les parties ;

ET que le Maire, monsieur Robert Asselin, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Newport, le contrat d'embauche à cet effet.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-155

Résolution no **2023-155**

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**

appuyé par **Amanda Hamel**

il est résolu que la séance soit levée à 19 h 20

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Hélène Dumais, greffière

Certificat de disponibilité de crédit (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, Hélène Dumais, greffière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le Conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donnée ce 19 décembre 2023.

Hélène Dumais, greffière